

PLAN D'ACTION INTÉGRÉ EN  
**DÉVELOPPEMENT  
SOCIAL**

2017-2021



BÂTIR ENSEMBLE UNE COMMUNAUTÉ ÉQUITABLE, INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

# Table des matières

<b>Message du maire</b> .....	<b>4</b>
<b>À propos de l'arrondissement</b> .....	<b>5</b>
Cinq plans locaux.....	6
<b>Mise en contexte</b> .....	<b>7</b>
<b>Le développement social municipal</b> .....	<b>8</b>
Définition .....	8
Rôles et champs d'intervention.....	8
<b>Portrait sociodémographique et principaux enjeux</b> .....	<b>9</b>
<b>Vision, valeurs et approches</b> .....	<b>13</b>
<b>Une démarche de co-construction</b> .....	<b>14</b>
<b>Mise en œuvre et suivi</b> .....	<b>15</b>
<b>Axe 1 : Communication et information</b> .....	<b>16</b>
1 Accroître la cohérence et la convergence des actions municipales, ainsi que les échanges avec les partenaires .....	16
2 Fournir aux citoyens une information complète, actuelle, facilement accessible et mettre en place des stratégies de communication favorisant leur pleine participation .....	17
<b>Axe 2 : Culture, sport et loisir</b> .....	<b>18</b>
1 Promouvoir les environnements qui favorisent la pratique d'activités physiques, sportives, culturelles et de loisir .....	18
2 Assurer une offre d'activités physiques, sportives, culturelles et de loisir de qualité, variée, accessible et adaptée à l'évolution des besoins de la population laurentienne .....	19
<b>Axe 3 : Aménagement urbain, agriculture urbaine et déplacements</b> .....	<b>20</b>
1 Promouvoir le maintien et le développement de quartiers durables et sécuritaires, propices à un mode de vie sain .....	21
2 Favoriser et soutenir le développement de l'agriculture urbaine .....	22
3 Valoriser les moyens de déplacements actifs, collectifs et alternatifs à l'auto solo, dans un cadre sécuritaire.....	23
<b>Axe 4 : Habitation</b> .....	<b>24</b>
1 Se concerter avec les partenaires au sujet du logement.....	24
2 Contrer la détérioration des logements et du cadre bâti.....	24
3 Accroître l'accessibilité à des logements abordables qui répondent aux besoins de l'ensemble de la population .....	25

<b>Axe 5 : Cohésion et solidarité sociale .....</b>	<b>26</b>
1 Contribuer au maintien et au renforcement de la cohésion sociale.....	26
2 Stimuler les initiatives locales favorisant l'inclusion sociale .....	27
1 Renforcer et développer le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens à leur quartier .....	28
2 Soutenir le milieu communautaire et les initiatives contribuant au développement social du territoire.....	29
<b>Références .....</b>	<b>30</b>

## Message du maire



Chers concitoyens et concitoyennes de Saint-Laurent,

En matière de développement social, le rôle des municipalités a évolué au cours des dernières années. Ce domaine d'intervention a pris une place de plus en plus importante dans les services municipaux, à Saint-Laurent encore plus qu'ailleurs.

De grands progrès ont, en effet, été effectués pour assurer la qualité de vie des Laurentiens et des Laurentiennes : le nouveau Complexe sportif, une deuxième bibliothèque publique, deux démarches de revitalisation intégrées (RUI), un accès universel amélioré aux bâtiments municipaux et une offre culturelle sans précédent.

Les résidents de Saint-Laurent ont donc déjà accès à une grande panoplie de services et à des infrastructures de qualité. Toutefois, en raison d'une croissance démographique remarquable, sa population est en perpétuelle mutation. Ses réalités et ses besoins changent. Le rôle de l'administration laurentienne est ainsi d'ajuster son offre en conséquence, que ce soit à titre de leader, de partenaire ou de facilitateur. Il n'est donc pas surprenant que Saint-Laurent lève maintenant la barre un peu plus haut en se dotant d'objectifs ambitieux décrits plus en détail dans le présent document. Tout en ajustant ses services à ses diverses clientèles, il porte une attention particulière au bien-être de l'ensemble de la population et fait preuve d'inclusion face aux plus vulnérables.

Couvrant les cinq prochaines années, le présent plan d'action est lié étroitement à la première Politique de développement social de Montréal. Adoptée en juin 2017, celle-ci confirme l'engagement de la Ville à ce sujet et sa volonté d'inclure un réflexe « développement social » dans l'ensemble de ses actions, en plus d'inciter les arrondissements à faire de même. Le plan de Saint-Laurent s'inscrit alors dans cette perspective. Il permettra à nos différentes unités administratives de répondre aux orientations définies dans la politique de Montréal et de donner une plus grande cohérence à ses actions.

Dans cette optique, Saint-Laurent a un long historique d'étroite collaboration avec le milieu communautaire. Ce partenariat se retrouve à la base de notre nouveau plan d'action. J'en profite pour remercier nos partenaires qui ont collaboré à l'une ou l'autre des étapes de cette démarche dont bénéficiera l'ensemble de la population laurentienne.

Le maire de Saint-Laurent,

A handwritten signature in black ink that reads "Alan DeSousa". The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

Alan DeSousa, FCPA, FCA

## À propos de l'arrondissement



Situé au cœur de l'île de Montréal, Saint-Laurent bénéficie d'une position géographique enviable, d'une grande accessibilité au réseau autoroutier et collectif (train de banlieue, métro, bus) et d'une proximité avantageuse avec l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. L'arrondissement compte quelque 103 000 habitants et s'étend sur plus de 43 km<sup>2</sup>. Avec une croissance démographique dépassant 10 % (par rapport à environ 2 % pour l'ensemble de la métropole selon les dernières données disponibles), sa population a connu un bond de 30 % depuis 2001. Elle entretient un lien étroit avec l'immigration : 81 % des résidents proviennent de l'étranger ou ont un parent né dans un autre pays. Ainsi, plus de 165 communautés culturelles sont représentées. Saint-Laurent compte également 13 000 étudiants dans les deux cégeps sur son territoire.

De plus, l'arrondissement accueille aussi quelque 107 000 travailleurs, soit un nombre pratiquement égal à celui de ses habitants. Véritable locomotive économique avec ses 5000 entreprises et commerces, Saint-Laurent constitue le deuxième pôle d'emplois de la région métropolitaine après le centre-ville de Montréal et possède le plus grand parc technologique au Canada, soit le Campus Saint-Laurent de Technoparc Montréal. Il fait d'ailleurs partie du nouveau Pôle de l'Ouest, lequel regroupe environ 340 000 emplois.

Grâce à ses deux bibliothèques, à son Centre des loisirs, à son nouveau Complexe sportif, à son aréna, ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent donne à ses résidents un accès facile à la culture, aux sports et aux loisirs. Le développement durable revêtant pour lui une grande importance, il tient compte de ses principes dans chacune de ses décisions.

Avec son vaste éventail de services et son dynamisme social et économique, Saint-Laurent constitue assurément une place de choix pour s'établir, pour les familles comme pour les entreprises.

## Cinq plans locaux

La constante croissance à Saint-Laurent s'accompagne d'une augmentation proportionnelle des besoins de la population, ce que celle-ci a notamment exprimé lors des consultations Demain à Saint-Laurent en 2016. L'arrondissement s'efforce alors de combler ces demandes en accord avec sa mission :

*Offrir des services municipaux de proximité de qualité supérieure et adaptés à une population multiculturelle, tout en consolidant sa position de pôle industriel d'envergure, et ce, en se basant sur les principes du développement durable.*

C'est pourquoi l'administration laurentienne a décidé de produire simultanément, à l'issue de son Plan stratégique 2014-2017, une série de cinq plans locaux touchant les principaux secteurs de la vie municipale. Dans l'intérêt de la communauté, cette initiative permettra une planification intégrée et concertée des volets suivants : développement social, déplacements, culture, développement durable et réduction des émissions de gaz à effets de serre.



Ces plans sont accessibles à la population par plusieurs moyens, notamment sur le site Internet de l'arrondissement. Ils représentent la vision intégrée de l'administration laurentienne pour le Saint-Laurent de demain.

## Mise en contexte

Deuxième bassin d'emplois après le centre-ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent se distingue par sa diversité culturelle, son dynamisme et sa qualité de vie. Toutefois, cette vitalité cache des disparités sociales et urbaines. Certains citoyens sont confrontés à des difficultés particulières (précarité économique et matérielle, limitations physiques, isolement social ou géographique, etc.) et requièrent un accompagnement à différentes étapes de leur vie.

Face à ces défis d'inclusion, de solidarité et d'équité, l'arrondissement souhaite, grâce à son plan d'action intégré en développement social, se doter d'un outil favorisant l'épanouissement personnel et collectif en contribuant à la réduction des inégalités sociales, en assurant une cohésion sociale durable dans les quartiers et les milieux de vie et en soutenant l'intégration socio-économique des citoyens d'origines diverses.

Réaffirmant ainsi ses prérogatives municipales, ses responsabilités et ses compétences particulières en matière de développement social, l'arrondissement ne peut réaliser ce plan sans l'apport et la contribution de partenaires essentiels. La participation citoyenne doit également être au cœur de cette démarche.

Deux activités de consultation réunissant, d'une part, les partenaires clé du milieu et, d'autre part, des citoyens ont été organisées. De plus, la mise sur pied d'un comité de pilotage intersectoriel a favorisé la concertation entre les différents services de l'arrondissement.

Fruit d'une démarche de co-construction, ce plan d'action intégré en développement social s'articule autour de six axes d'intervention. Ces axes se déclinent en 14 enjeux visant à répondre aux besoins évolutifs de l'ensemble de la population laurentienne pour les cinq prochaines années, soit de 2017 à 2021.

Ce plan d'action répond aux principes, aux axes et aux orientations définis dans la première Politique en développement social de la Ville de Montréal, adoptée le 7 juin 2017. Grâce à cette politique, l'administration montréalaise affirme son leadership en la matière et s'engage à ce que le développement social, tout comme le développement économique et le développement urbain, soit au cœur du développement de Montréal.



# Le développement social municipal

## Définition

Le développement social vise l'amélioration continue du cadre et de la qualité de vie individuelle et collective de la population. Il vise également à offrir des conditions propices à la participation active des citoyens à la vie sociale, en tenant compte de l'évolution et de la spécificité de leurs besoins.

Il s'agit d'une pratique inclusive et transversale qui donne une cohérence à l'ensemble des actions municipales. Elle veille à ce que les services et les infrastructures offerts soient équitables, de qualité, accessibles et sécuritaires. Elle intègre les dimensions municipales qui ont une incidence sur la qualité de vie des citoyens (aménagement urbain, infrastructures, habitation, culture, sport, loisirs, développement économique, environnement et sécurité) dans une perspective de développement durable.

Pour ce faire, l'arrondissement agit en concertation et encourage ce mode d'intervention auprès des partenaires tant de la Ville de Montréal que des réseaux publics, privés ou communautaires selon une approche intégrée de développement urbain, culturel, économique, social et communautaire.

## Rôles et champs d'intervention

À Montréal, les arrondissements assument un pouvoir de portée locale dans les domaines suivants : l'urbanisme; l'habitation; l'environnement; le développement économique local; la culture, les loisirs et les parcs; le développement social et communautaire; la voirie locale<sup>1</sup>.

En développement social, la Loi 170 donne les mêmes compétences, pouvoirs et obligations (art. 130 et 137) aux conseils d'arrondissement qu'à la Ville de Montréal.

Le plan d'action intégré en développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent se concentre essentiellement sur les dimensions qui relèvent des compétences, des obligations et des pouvoirs de l'administration municipale. Toutefois, il tient compte du partage des responsabilités avec les autres acteurs du développement social. Ainsi, l'arrondissement peut intervenir dans ce domaine en tant que :

- **Leader**, en implantant des politiques et des programmes, ainsi qu'en mettant sur pied des actions et des projets en lien avec ses obligations;
- **Partenaire**, en favorisant la concertation avec les acteurs socio-économiques du milieu, ainsi qu'en apportant son appui et sa collaboration aux initiatives visant à enrichir les conditions de vie des Laurentiens, dans le cas de responsabilités partagées;
- **Facilitateur**, en soutenant le développement de projets à dimension sociale.

---

<sup>1</sup> Charte de la Ville de Montréal, 2002.

# Portrait sociodémographique et principaux enjeux

Le Plan d'action intégré en développement social a été précédé d'un bilan de situation réalisé en 2013. Ce bilan, dont on trouvera le sommaire dans cette section, a permis de tracer le portrait sociodémographique de Saint-Laurent, en plus de détailler les réalités laurentiennes dans plusieurs sphères dont l'éducation, la santé et les saines habitudes de vie, l'habitation, la sécurité, l'aménagement et le transport.



## Une croissance démographique soutenue

- 84 833 habitants en 2006, 93 842 en 2011 (101 000 en 2016)
- + 10,6 % entre 2006 et 2011
- Forte croissance du nombre de familles : 24 785 en 2011, 22 595 en 2006 (+ 9,7 %)

## Une population jeune

- Âge médian : 38,2 ans
- Les moins de 25 ans représentent 31 % de la population
- Forte proportion de jeunes de moins de 15 ans : 19 % (contre 15 % à Montréal)
- Arrondissement avec la plus forte concentration d'enfants âgés de moins de 4 ans (7,3 % contre 5,8 % à Montréal)



### Près d'un aîné sur trois vit seul

- Personnes âgées de 65 ans et plus : 17,6 % contre 15,2 % à Montréal
- 30 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivent seules



### Une population fortement multiculturelle

- Plus d'une personne sur deux est immigrante à Saint-Laurent : 52,4 % contre 33,4 % à Montréal
- Nouveaux arrivants, au Québec depuis moins de 5 ans : 12,5 % de la population
- Principaux pays d'origine des immigrants : Liban (11,4 %), Maroc (8,4 %) et Chine (7,5 %)
- 54,7 % de la population a une langue maternelle autre que le français ou l'anglais
- 58,9 % de la population est bilingue, alors que 5 % ne parle ni français, ni anglais.

### Des disparités sociales

- 2<sup>e</sup> parc industriel du Québec, chef de file en aéronautique, en sciences de la vie et en technologies de l'information
- Taux de chômage légèrement plus élevé que celui de Montréal : 10,7 % contre 10 %
- Revenu médian des ménages (43 513 \$) plus élevé que celui de Montréal (38 201 \$)
- Taux de ménages vivant sous le seuil de faible revenu légèrement moins élevé qu'à Montréal : 29,7 % vs 31%
- Disparités importantes selon les quartiers de l'arrondissement :
  - › Population vulnérable dans 4 quartiers identifiés comme des zones prioritaires d'intervention : Place Benoit, Chameran, Crevier-Norgate et Ward-Gold



	Faiblesses	Forces <sup>2</sup>
Petite enfance et éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre enfants sur 10 sont vulnérables dans au moins un des domaines reliés à la maturité scolaire<sup>3</sup>.</li> <li>• Manque significatif de places en garderies subventionnées.</li> <li>• Le décrochage scolaire, une préoccupation pour le territoire (25,6 %).</li> <li>• Défavorisation scolaire : 3 écoles primaires très défavorisées, 2 écoles primaires et 1 école secondaire défavorisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interventions concertées en petite enfance et auprès des familles (ex : Maison de l'enfance, Maison des familles, planification stratégique petite enfance).</li> <li>• Certification MAE (Municipalité amie des enfants).</li> <li>• Implantation du Réseau réussite Montréal (RRM) et initiatives pour la persévérance scolaire.</li> <li>• 29 % de la population de plus de 15 ans détient un certificat, diplôme ou grade universitaire (24 % à Montréal)<sup>4</sup>.</li> </ul>
Saines habitudes de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés économiques et sociales contribuant à la dégradation progressive de l'état de santé des immigrants.</li> <li>• Préoccupation au sujet de la santé mentale (manque de services spécialisés).</li> <li>• Désintérêt pour les activités sportives au primaire à cause des nouvelles technologies<sup>5</sup>.</li> <li>• Faible pratique d'activités physiques chez les jeunes du secondaire (40 % des filles du secondaire ne font pas d'activités physiques en dehors de l'école).</li> <li>• Mauvaises habitudes de vie et alimentaires chez certains jeunes (malbouffe, consommation de substances nocives, absence d'hygiène personnelle, manque de sommeil, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre d'activités physiques diversifiée (arrondissement, écoles, milieu communautaire, clubs et associations).</li> <li>• Bonne desserte en installations intérieures et extérieures pour les activités sportives.</li> <li>• Nouveau complexe sportif.</li> <li>• Soutien financier, matériel et professionnel auprès d'une vingtaine d'associations et de clubs sportifs.</li> <li>• Activités, programmes ou projets de promotion des saines habitudes de vie.</li> </ul>
Sécurité alimentaire et agriculture urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité difficile à des aliments frais, variés et à faible coût (quartiers isolés, précarité économique).</li> <li>• Manque d'information et de formation sur la sécurité alimentaire.</li> <li>• Accès limité aux jardins communautaires (forte demande, longue liste d'attente).</li> <li>• Peu de projets d'agriculture urbaine (financement limité, faible mobilisation de la communauté, obstacles reliés au zonage, manque d'informations).</li> <li>• Faible intégration de l'agriculture urbaine dans les nouveaux projets immobiliers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une quinzaine d'organismes offrant des services et développant des actions en sécurité alimentaire (dépannage, cuisines collectives, repas communautaires, ateliers de nutrition, popote roulante, service de traiteur, épicerie mobile, etc.).</li> <li>• Ouverture de l'épicerie solidaire le Relais laurentien.</li> <li>• Création de la coopérative de solidarité les Serres du Dos Blanc.</li> <li>• 6 jardins communautaires municipaux (198 lots).</li> <li>• Développement d'initiatives communautaires (jardins communautaires et collectifs, forêts nourricières, jardins sur les balcons et toitures).</li> </ul>
Habitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mise en chantier de logements sociaux ou communautaires depuis 2008.</li> <li>• Parc locatif inadapté aux caractéristiques sociodémographiques et aux besoins des Laurentiens.</li> <li>• Véritable absence de logements abordables dans le marché privé.</li> <li>• Longue liste d'attente pour un logement social et abordable.</li> <li>• Îlots d'insalubrité préoccupants (moisissures, vermine, coquerelles, punaises de lit).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention concertée dans les cas d'insalubrité : Arrondissement, Comité logement de Saint-Laurent Ville de Montréal, CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent.</li> <li>• Démarches de revitalisation urbaine intégrée (Hodge-Place Benoit et Chaméran-Lebeau).</li> <li>• Troisième arrondissement pour les mises en chantier résidentielles entre 2007 et 2012.</li> </ul>

<sup>2</sup> Liste non exhaustive des actions déjà entreprises sur le territoire.

<sup>3</sup> Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais, Portrait du CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent*, 2008.

<sup>4</sup> Statistique Canada, Recensement 2006.

<sup>5</sup> Questionnaire santé bien-être mars 2012, CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent.

	Faiblesses	Forces
Sécurité urbaine et problématiques socio-urbaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faits constatés concernant les délits, les crimes et les infractions au Code criminel.</li> <li>Sentiment d'insécurité aux alentours de la station de métro Côte-Vertu, des parcs et des centres commerciaux.</li> <li>Les adolescents, population à risque.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Baisse considérable de ces méfaits depuis 2009.</li> <li>Mobilisation des milieux institutionnels (SPVM, Sécurité urbaine) et communautaires (Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, travailleurs de rue...).</li> </ul>
Aménagement urbain, transport et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enclavement physique de certains secteurs résidentiels (Place Benoit, Chaméran, Ward-Gold).</li> <li>Mauvaise desserte en transports en commun dans certains secteurs.</li> <li>Modeste utilisation des services d'auto-partage et du covoiturage.</li> <li>Nombre limité de pistes cyclables et des liens piétonniers.</li> <li>Difficulté de déplacement pour piétons (ex. absence de feux pour piétons à décompte numérique pour certaines intersections, etc.).</li> <li>Certains corridors scolaires moins sécuritaires pour les déplacements actifs.</li> <li>Déplacement difficile pour les personnes âgées ou en fauteuils roulants, à cause de l'étroitesse des trottoirs dans certaines rues.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique intégrée de développement : aménagement urbain, transport, développement durable (Plan local de déplacements et Plan local de développement durable).</li> <li>Revitalisations urbaines intégrées Hodge-Place Benoit et Chaméran-Lebeau.</li> <li>Projets de redéveloppement des secteurs Thimens et Bois-Franc : quartiers résidentiels de type TOD (<i>Transit Oriented Development</i>).</li> <li>Planification et réalisation progressive de pistes et de voies cyclables (objectif : 85 km en 2020).</li> <li>Implantation progressive de mesures d'apaisement de la circulation.</li> <li>3 Quartiers verts</li> </ul>
Aînés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu de services directs et de ressources pour les aînés vulnérables.</li> <li>Isolement (32 % des aînés vivent seuls), exclusion, manque d'information, perte d'autonomie (risque de chute, maltraitance, négligence) chez les aînés les plus vulnérables.</li> <li>Isolement accentué chez les aînés immigrants récents (difficulté linguistique).</li> <li>Accès difficile aux infrastructures (transport, logement).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne offre de services et d'activités communautaires sportives, culturelles et de loisirs pour les aînés actifs.</li> <li>Plan d'action Montréal municipalité amie des aînés (MADA) adopté en 2012 : engagement de l'arrondissement à adapter son offre de services et ses politiques publiques aux besoins des aînés.</li> <li>Plusieurs services communautaires : transport médical, popote roulante, etc.</li> <li>Initiatives concertées : agente de milieu pour les aînés, carrefour d'information pour aînés.</li> </ul>
Intégration des immigrants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficultés d'intégration professionnelle (non-reconnaissance des diplômes étrangers, manque d'expérience professionnelle québécoise).</li> <li>Taux de chômage deux fois plus élevé chez les immigrants qui détiennent un diplôme universitaire que chez les natifs ayant le même profil<sup>6</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Population immigrante fortement scolarisée.</li> <li>Cohésion sociale et relations interculturelles harmonieuses (mais fragiles).</li> <li>Nombreux services, projets et activités destinés aux immigrants.</li> <li>Politique interculturelle laurentienne.</li> </ul>
Vie communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible implication des entreprises dans la vie communautaire.</li> <li>Faible participation citoyenne à la vie de quartier.</li> <li>Manque de financement de base pour certains organismes communautaires.</li> <li>Capacité d'accompagnement et d'intervention du milieu communautaire limitée et fragilisée par un manque de ressources.</li> <li>Certains domaines d'intervention peu ou pas couverts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation dynamique des organisations à la concertation locale et vitalité du milieu.</li> <li>Dynamique communautaire citoyenne soutenue par l'action bénévole.</li> <li>Soutien financier, matériel et logistique de l'arrondissement par le biais de son équipe de développement social et son programme de dons, octrois et subventions.</li> <li>Soutien au développement local et à la vie associative.</li> </ul>

<sup>6</sup> IRIS, 2012, p. 2.

# Vision, valeurs et approches

Le Plan d'action intégré en développement social 2017-2021 de l'arrondissement vise à favoriser l'épanouissement personnel et collectif en contribuant à la réduction des inégalités sociales, en assurant une cohésion sociale durable dans les quartiers et les milieux de vie et, également, en soutenant l'intégration socio-économique des citoyens d'origines diverses.

Les directions de l'arrondissement de Saint-Laurent, quel que soit leur domaine d'intervention, contribuent au développement social de la communauté en situant la qualité de vie de tous les citoyens au cœur de toute action municipale. Elles veillent à ce que les services offerts soient équitables, de qualité, accessibles, sécuritaires et adaptés aux besoins et à la diversité de la population.

## Six valeurs

- Solidarité
- Équité
- Engagement
- Respect
- Transparence
- Créativité et innovation

## Approches privilégiées pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan

**Intersectorielle** : L'approche intersectorielle répond à la nature pluridimensionnelle du développement social, en réunissant des acteurs provenant de plusieurs secteurs (santé, culture, éducation, emploi, communautaire, etc.) pour agir sur une même problématique, un même enjeu. Elle favorise la mise en commun des forces, des expertises et des moyens, permettant ainsi aux initiatives entreprises dans chaque secteur de se renforcer mutuellement.

**Partenariale** : Le développement social étant une responsabilité partagée, la mobilisation des acteurs des réseaux municipal, communautaire et institutionnel ainsi que des citoyens est essentielle. Le succès du Plan d'action intégré en développement social repose en effet sur un effort collectif. La concertation avec les ressources de la communauté et l'arrimage avec les actions des partenaires sont fondamentaux.

**Développement intégré** : L'expression « Penser et planifier globalement » résume cette approche qui permet d'appréhender un enjeu dans sa globalité, tant sur le plan social qu'économique, culturel ou environnemental, et ainsi d'agir simultanément sur toutes ses composantes, grâce à une combinaison de solutions. Le développement intégré vise donc un résultat global optimal pour l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des citoyens.

**Développement durable** : Cette approche permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

## Une démarche de co-construction

La réussite du Plan d'action intégré en développement social 2017-2021, de par sa nature transversale, repose sur l'adhésion et l'engagement de l'ensemble des directions et des divisions de l'arrondissement, ainsi que sur la collaboration avec les partenaires et la complémentarité de leurs initiatives. En effet, ceux-ci ont un impact significatif sur les conditions et la qualité de vie des Laurentiens. L'arrondissement a donc privilégié une démarche de co-construction pour l'élaboration de ce plan.

Dans un premier temps, un comité de pilotage réunissant des représentants des différentes directions de l'arrondissement a été mis sur pied pour favoriser la concertation intersectorielle. Après avoir identifié les principaux enjeux du territoire issus du bilan de situation en développement social, les membres du comité ont organisé des séances de consultation et d'échanges auprès d'acteurs clés du milieu et de citoyens, analysé les pistes d'action potentielles et les recommandations proposées par ces derniers et, finalement, retenu celles à réaliser prioritairement en fonction des capacités d'intervention de l'arrondissement.

Les deux activités de consultation ont mobilisé, d'une part, une soixantaine de partenaires représentant 26 organismes communautaires ou institutionnels, et, d'autre part, plus d'une vingtaine de citoyens.

Le Plan d'action intégré en développement social 2017-2021 est un outil de planification évolutif, appelé à être enrichi et ajusté au fil des ans. Il s'articule autour de six axes d'intervention, en cohérence avec les autres plans de l'arrondissement en cours de réalisation et des politiques en vigueur.

1. Communication et information
2. Culture, sport, loisir
3. Aménagement urbain, agriculture urbaine et déplacements
4. Habitation
5. Cohésion et solidarité sociale
6. Vie sociale et communautaire



## Mise en œuvre et suivi

Avec l'élaboration de son Plan d'action intégré en développement social, l'arrondissement de Saint-Laurent souhaite répondre concrètement aux besoins et aux réalités actuelles des Laurentiens, et ainsi contribuer à l'amélioration continue de leur cadre et de leur qualité de vie, tant individuelle que collective.

Le comité de pilotage intersectoriel en développement social a priorisé des actions concrètes à l'intérieur de la mission, des compétences et des responsabilités de l'arrondissement. À l'avenir, ce comité veillera à la mise en œuvre des actions retenues dans le plan d'action et assurera le suivi par l'évaluation des orientations par rapport aux échéanciers. Il aura également pour rôle de promouvoir l'intégration des dimensions du développement social dans la planification et le développement des projets et des actions de l'arrondissement.

Chaque direction et division de l'arrondissement sera responsable de définir les moyens permettant la réalisation des actions de son ressort. Une fiche de suivi basée sur les objectifs établis et les activités planifiées a été créée pour l'analyse systématique des informations au fur et à mesure de la progression du plan d'action. Les membres du comité intersectoriel en développement social prévoient se rencontrer deux fois par an pour évaluer les impacts et les retombées des actions, puis faire des ajustements au besoin.

La direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social assurera la coordination de ce comité, de même que la mise à jour et le suivi du plan d'action, en collaboration avec les autres directions de l'arrondissement.



# Axe 1 : Communication et information

La communication est essentielle pour créer une synergie entre les différents services de l'arrondissement et garantir une convergence et une cohérence des actions municipales. Il est également primordial d'articuler les interventions de l'arrondissement avec celles de ses partenaires.

Rejoindre l'ensemble de la population et diffuser les bonnes informations aux bonnes personnes, aux bons moments représentent des défis majeurs pour Saint-Laurent, une destination de choix des familles d'ici et d'ailleurs, dans un contexte où les modes de communication ne cessent d'évoluer. Informer adéquatement les citoyens, quels que soient leurs besoins spécifiques, c'est leur permettre de bénéficier des services et des activités qui leur sont offerts et, par conséquent, de contribuer à leur épanouissement et à leur qualité de vie.

Par ailleurs, l'accessibilité de l'information constitue l'assise de la participation citoyenne. Elle est cruciale pour comprendre sa communauté et s'y intégrer.

## 1 Accroître la cohérence et la convergence des actions municipales, ainsi que les échanges avec les partenaires

Objectifs	Actions
1.1. Renforcer la collaboration entre les unités de l'arrondissement.	1.1.1. Mettre en place des mécanismes de communication et de concertation au sein de chacune des directions, pour stimuler le travail en équipes multidisciplinaires.
	1.1.2. Encourager la gestion de projets par une approche multidisciplinaire et collaborative.
1.2. Favoriser les échanges entre l'arrondissement et ses partenaires.	1.2.1. Faire connaître aux partenaires le rôle, les mandats et les priorités organisationnelles de l'arrondissement.
	1.2.2. Faire connaître aux employés de l'arrondissement les activités et les services des organismes.



Photo : VertCité

## 2 Fournir aux citoyens une information complète, actuelle, facilement accessible et mettre en place des stratégies de communication favorisant leur pleine participation

Objectifs	Actions
2. 1. S'assurer de la diffusion d'informations actuelles auprès des citoyens.	2.1.1. Assurer une veille informationnelle et la mise à jour continue des informations disponibles sur les médias et les plateformes de l'arrondissement.
	2.1.2. Élaborer un programme d'accueil des nouveaux résidents laurentiens (formation, trousse d'accueil, site Web, tour de ville, ateliers thématiques).
	2.1.3. Offrir des points de service du Bureau Accès Montréal (BAM) dans les installations municipales décentralisées (bibliothèques, futur projet Jules-Poitras, futur quartier Hodge).
2.2. Diversifier les modes de communication pour rejoindre l'ensemble de la population.	2.2.1. Analyser l'efficacité des interventions de communication et adapter les stratégies (technologies traditionnelles et nouvelles) pour mieux rejoindre et informer tous les citoyens.
	2.2.2. Renforcer l'accessibilité des services aux citoyens (ex. : bureau des permis, BAM) par la définition d'horaires en accord avec l'évolution des modes de vie.

**Cyberbulletin**  
28 juillet 2017

Saint-Laurent  
Montréal

**Fêtes estivales**  
**Bouge**  
Le spectacle Bouge, par la compagnie Le Gros Orteil s'est tenu le 19 juillet au parc du Bois-Franc.  
Bien que la pluie ait forcé le groupe à abrégé sa performance, celle-ci a tout de même ravi les tout-petits et leurs parents, avec des numéros de théâtre, des acrobaties, de la jonglerie et du jeu clownesque.  
[Découvrez l'album photo des Fêtes estivales](#)

**Avise de recherche**  
**Anciens participants au voyage-échange entre Saint-Laurent et Lethbridge**  
L'année 2017 marque le 50<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre Saint-Laurent et la ville de Lethbridge, en Alberta. Pour cette occasion, l'arrondissement organisera, le 20 août prochain, un événement de retrouvailles réunissant les anciens participants du voyage-échange annuel entre les deux communautés.  
Ces personnes sont invitées à envoyer leurs coordonnées, ainsi que l'année de leur voyage, par [courriel](#).

**Autisme 2017-Hiver 2018**  
**L'AGENDA**  
CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

**Loisirs**  
**L'Agenda**  
L'Agenda automne 2017 - hiver 2018 est [disponible en ligne](#). La majorité des périodes d'inscription commençant en août, il est donc possible de prendre de l'avance pour planifier dès maintenant les activités de la rentrée!

**Loisirs**  
**De nouveaux cours de danse dès cet automne**  
Dès l'automne prochain, Saint-Laurent offrira une [toute nouvelle programmation](#) de cours de danse au Centre des loisirs. Le studio Impulse, choisi au terme d'un appel de propositions lancé en février dernier, présentera ses cours à compter de la mi-septembre.

**Calendriers**

## Axe 2 : Culture, sport et loisir

Une population en bonne santé est celle qui adopte un mode de vie où les activités physiques, sportives, culturelles et de loisir sont valorisées et intégrées au quotidien. Ces activités constituent des éléments importants de développement personnel, de socialisation et d'intégration sociale qui contribuent à l'épanouissement des citoyens, tout en agissant sur leur bien-être et leur qualité de vie. L'accessibilité physique, économique, géographique, temporelle ainsi que des activités adaptées à leurs besoins, conditions essentielles à la participation de tous sans exception, demeurent une dimension fondamentale. L'offre d'activités physiques, sportives, culturelles et de loisir doit s'adapter en permanence à l'évolution des modes et du rythme de vie des résidents.

### 1 Promouvoir les environnements qui favorisent la pratique d'activités physiques, sportives, culturelles et de loisir

Objectifs	Actions
1.1. Optimiser l'utilisation des installations sportives, culturelles et de loisir de proximité dans les quartiers résidentiels.	1.1.1. Analyser les besoins de mise à niveau des installations de l'arrondissement, en tenant compte des normes de qualité et des nouvelles tendances, afin de les inclure dans le programme triennal d'immobilisation.
	1.1.2. Assurer l'accessibilité universelle des installations de l'arrondissement.
	1.1.3. Maximiser l'utilisation et l'animation des installations et des espaces publics de l'arrondissement.
1.2. Inciter les citoyens à pratiquer davantage d'activités physiques, sportives, culturelles et de loisir toute l'année.	1.2.1. Assurer une offre de services cohérente, concertée et complémentaire entre les différentes installations municipales (Centre des loisirs, bibliothèques, Complexe sportif et autres plateaux sportifs) et l'offre de services des partenaires de l'arrondissement.
	1.2.2. Encourager l'appropriation des espaces par la communauté pour la pratique libre d'activités physiques, sportives, culturelles et de loisir en créant des lieux et des plages horaires d'activités.
	1.2.3. Intégrer les nouvelles technologies dans l'offre de services.
	1.2.4. Organiser des événements rassembleurs d'envergure ou y collaborer, pour faire rayonner l'arrondissement.



## 2 Assurer une offre d'activités physiques, sportives, culturelles et de loisir de qualité, variée, accessible et adaptée à l'évolution des besoins de la population laurentienne

Objectifs	Actions
<p>2.1. Évaluer et adapter de façon continue l'offre de services en fonction des réalités sociodémographiques de l'arrondissement.</p>	2.1.1. Dresser le portrait des besoins de la population en matière d'activités physiques, sportives, culturelles et de loisir.
	2.1.2. Mettre à jour régulièrement le bilan de situation en développement social.
	2.1.3. Planifier des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à une offre de services répondant à la croissance démographique du territoire.
	2.1.4. Créer un comité de travail interne pour la planification et le développement des infrastructures culturelles, sportives et de loisir.
	2.1.5. Offrir des activités sur mesure, selon les besoins de la population dans les quartiers (décentralisation et services de proximité).
<p>2.2. Faciliter l'accessibilité aux activités offertes à l'ensemble de la population laurentienne.</p>	2.2.1. Créer un cadre de référence pour les demandes d'accompagnement en culture, en sport et en loisir.
	2.2.2. Adapter l'offre de service pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.
	2.2.3. Maintenir le partenariat avec les classes d'accueil pour l'accès à certaines activités.
	2.2.4. Réviser la politique de rabais pour les personnes à faible revenu et faire la promotion de la tarification familiale.
	2.2.5. Favoriser les échanges entre les citoyens, les artistes et leurs créations.
	2.2.6. Permettre la découverte ou la pratique d'activités gratuites ou à faible coût.



## Axe 3 : Aménagement urbain, agriculture urbaine et déplacements

L'aménagement du territoire constitue un levier puissant pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Il contribue, en effet, à la transformation de l'environnement social, économique et physique en proposant des espaces de vie agréables, sécuritaires et qui favorisent le bien-être et la cohésion sociale.

Qu'il s'agisse de secteurs résidentiels en développement ou en revitalisation, l'aménagement de quartiers durables, sécuritaires et propices à un mode de vie sain présente un défi stimulant pour l'arrondissement de Saint-Laurent.

Ainsi, l'agriculture urbaine, outre ses avantages environnementaux liés à la conservation de la biodiversité, est un instrument de développement social, car elle contribue à une saine alimentation, offre une forme active de loisir, participe au maintien de la santé et permet la socialisation, en plus de remplir une fonction éducative.

Étroitement liée à l'aménagement urbain, la mobilité est une condition de participation à la vie sociale (en termes d'accès aux activités, aux services, à un emploi...), ce qui en fait un vecteur de cohésion et d'inclusion. Plusieurs facteurs influencent la mobilité, notamment l'accessibilité financière, géographique, temporelle et physique à un mode de déplacement, ainsi qu'un environnement sécuritaire.

Tout en encourageant les citoyens à modérer l'utilisation de l'automobile, il est essentiel de poursuivre la mise en place de conditions propices aux modes de déplacements collectifs et actifs, ainsi que leur promotion.



# 1 Promouvoir le maintien et le développement de quartiers durables et sécuritaires, propices à un mode de vie sain

Objectifs	Actions
1.1. Favoriser les approches de développement territorial intégré.	1.1.1. Collaborer activement à la conception et à la réalisation de projets d'aménagement urbain dans les secteurs de revitalisation urbaine intégrée.
	1.1.2. Intensifier le travail en équipe multidisciplinaire pour la planification et le développement de nouveaux quartiers et projets d'aménagement.
1.2. Contribuer à l'amélioration de la sécurité des citoyens dans leur milieu de vie.	1.2.1. Accroître la sécurité dans les lieux identifiés à risque, par l'entretien et par la réalisation d'aménagements appropriés.
	1.2.2. Adapter les trajets et la fréquence des tournées de la patrouille de sécurité urbaine en fonction de l'évolution des besoins identifiés.
1.3. Améliorer la desserte des quartiers en commerces et services de proximité.	1.3.1. Identifier les besoins en locaux pour les services communautaires sur l'ensemble du territoire.
	1.3.2. Inciter les institutions publiques et privées à répondre aux besoins du quartier où elles sont implantées en termes de locaux et de services.
	1.3.3. Privilégier la mixité des fonctions et la pluralité des usages dans les quartiers.
	1.3.4. Se doter d'un cadre réglementaire relatif à la gestion des lieux de culte sur le territoire de l'arrondissement et en assurer la mise en œuvre.
1.4. Protéger et valoriser les milieux naturels et le patrimoine bâti.	1.4.1. Promouvoir des actions pour lutter contre les îlots de chaleur.
	1.4.2. Protéger les écosystèmes locaux et mettre en valeur les milieux naturels par l'aménagement de corridors verts piétons et cyclables sécuritaires.
	1.4.3. Stimuler et accompagner la création de réseaux de ruelles vertes.
	1.4.4. Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et historique de Saint-Laurent.



Photo : VertCité

## 2 Favoriser et soutenir le développement de l'agriculture urbaine

Objectifs	Actions
2.1. Accroître l'intégration de l'agriculture urbaine à la planification et au développement urbains et soutenir la mise en œuvre d'initiatives.	2.1.1. Intégrer l'agriculture urbaine dans les projets immobiliers, ainsi que dans les aménagements et les installations publics.
	2.1.2. Augmenter les espaces dédiés aux jardins communautaires et collectifs et encourager la création de réseaux de jardinage entre citoyens.
	2.1.3. Inciter les entreprises à développer des projets d'agriculture urbaine dans le secteur industriel.
2.2. Adapter la réglementation pour faciliter le développement de l'agriculture urbaine.	2.2.1. Considérer le développement de projets d'agriculture et de serres sur les toits des bâtiments résidentiels, industriels et institutionnels.
	2.2.2. Définir un pourcentage de superficie autorisée pour l'aménagement de potagers dans les cours avant des habitations multifamiliales.



Photo : VertCité



Photo : VertCité



### 3 Valoriser les moyens de déplacements actifs, collectifs et alternatifs à l'auto solo, dans un cadre sécuritaire

Objectifs	Actions
3.1. Améliorer la desserte du territoire en transport en commun.	3.1.1 Recenser, évaluer et analyser les forces et les faiblesses des modes d'accès collectifs actuels des pôles d'activités et d'intérêt.
	3.1.2. Communiquer à la STM les besoins d'optimisation de certains itinéraires de transport en commun et de desserte des quartiers enclavés.
	3.1.3. Assurer une desserte adéquate des écoles en transport en commun.
3.2. Encourager les déplacements actifs et alternatifs par des aménagements sécuritaires appropriés.	3.2.1. Compléter le réseau de pistes cyclables et le rendre accessible toute l'année.
	3.2.2. Soutenir le développement de projets de vélos en libre-service.
	3.2.3. Poursuivre la sécurisation pour les piétons à mobilité réduite des intersections des grandes artères par la mise aux normes des feux.
	3.2.4. Soutenir l'implantation de pédibus et de vélobus par le développement d'aménagements sécuritaires.
	3.2.5. Assurer une meilleure signalisation des lieux d'intérêt et des distances entre les édifices municipaux pour inciter à la marche.
	3.2.6. Améliorer la marchabilité au sein des quartiers et faciliter la connectivité entre les différents secteurs de l'arrondissement.
3.3. Tenir compte des divers modes de transport dans le développement des nouveaux quartiers et les zones d'emploi.	3.3.1. Encourager les déplacements multimodaux et sécuritaires par une densification des fonctions urbaines autour des gares de train et des stations de métro (approche Transit-Oriented Development ou TOD).
	3.3.2. Améliorer la desserte en transports alternatifs dans les secteurs industriels.
	3.3.3. Encourager l'utilisation des modes de transport alternatifs auprès des employés des entreprises et des commerces laurentiens.



Photo : VertCité

## Axe 4 : Habitation

Disposer d'un logement adéquat, salubre, abordable, sécuritaire et de qualité influence positivement la qualité de vie des citoyens et leurs capacités à accéder à certaines ressources et services. Les interventions dans le domaine de l'habitation permettent de répondre à de nombreux enjeux du développement social : lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, revitalisation des milieux de vie, vieillissement de la population, intégration des immigrants, attractivité et stabilité résidentielle, et enfin, participation des citoyens à la vie économique et sociale.

Le constat de plusieurs cas d'insalubrité amène l'arrondissement à entreprendre des actions pour contrer la détérioration des logements. Saint-Laurent travaille également à faciliter l'accès à des logements abordables, à favoriser la cohésion sociale par une meilleure mixité sociale et économique dans les quartiers et à encourager l'aménagement de logements adaptés aux besoins et aux réalités des Laurentiens, afin qu'ils y demeurent le plus longtemps possible.

### 1 Se concerter avec les partenaires au sujet du logement

Objectifs	Actions
1.1. Participer activement au comité des partenaires, afin d'identifier les enjeux communs et mutualiser les pratiques liées au logement.	1.1.1. Identifier les besoins.
	1.1.2. Améliorer la compréhension des rôles et des responsabilités de chacun des partenaires.
	1.1.3. Participer à l'élaboration d'un plan d'action concerté.
	1.1.4. Participer à la mise en œuvre du plan d'action concerté.

### 2 Contrer la détérioration des logements et du cadre bâti

Objectifs	Actions
2.1. Réduire les conditions d'insalubrité de certains îlots pour améliorer la qualité des logements.	2.1.1. Évaluer l'efficacité des pratiques et des procédures internes de l'arrondissement.
	2.1.2. Mutualiser les pratiques ainsi que les outils d'intervention et de référence de l'arrondissement et de ses partenaires.
	2.1.3. Mettre en place une plateforme commune de communication, afin d'assurer une vigie pour l'amélioration continue des services concernés.
	2.1.4. S'adapter à la centralisation du Bureau Accès Montréal (BAM-311).
2.2. Informer les locataires et les propriétaires sur leurs droits et responsabilités.	2.2.1. Développer des outils de référence, de conscientisation et d'information communs pour chacune des problématiques liées au logement.
	2.2.2. Inciter les locataires et les propriétaires à respecter les règlements concernant la salubrité, la gestion des matières résiduelles et la garde des animaux.
	2.2.3. Soutenir le Comité logement Saint-Laurent dans l'accomplissement de sa mission.

### 3 Accroître l'accessibilité à des logements abordables qui répondent aux besoins de l'ensemble de la population

Objectifs	Actions
3.1. Faciliter l'accès à des logements abordables et de qualité.	3.1.1. Renforcer la promotion des programmes provinciaux et municipaux d'aide financière à la rénovation, à la construction et à l'accèsion à la propriété auprès des citoyens, promoteurs et partenaires communautaires.
	3.1.2. Appliquer la stratégie d'inclusion de la Ville de Montréal favorisant le développement de logements sociaux et communautaires dans les nouvelles constructions et les projets de rénovation.
	3.1.3. Adapter la réglementation pour faciliter la construction de logements répondant aux critères du logement abordable.
3.2. Favoriser la mixité sociale et encourager l'aménagement de logements adaptés aux besoins et aux réalités de la population.	3.2.1. Diffuser l'information sur les programmes disponibles pour l'adaptation des logements au vieillissement de la population.
	3.2.2. Développer une stratégie pour inciter les promoteurs à la construction de logements adaptés aux familles nombreuses.
	3.2.3. Prévoir une intégration de la mixité sociale et intergénérationnelle dans les planifications résidentielles.



## Axe 5 : Cohésion et solidarité sociale

Connaître son milieu de vie et entretenir de bonnes relations avec ses voisins, de même que tisser des liens sociaux, interculturels et intergénérationnels sont des conditions gagnantes et des moyens efficaces d'intégration pour éviter l'isolement. Cela permet aussi de développer un sentiment de sécurité et même de prévenir l'émergence de certaines problématiques socio-urbaines.

Les interventions axées sur différents facteurs sociaux tels que l'emploi, l'alimentation, l'éducation, le logement et l'accès aux services contribuent de manière significative à la réduction des inégalités sociales. L'inclusion sociale de tous est bénéfique au développement du sentiment d'appartenance des citoyens et influence positivement cette cohésion sociale et le dynamisme du milieu.



### 1 Contribuer au maintien et au renforcement de la cohésion sociale

Objectifs	Actions
1.1. Favoriser la création de liens sociaux, interculturels et intergénérationnels.	1.1.1. Offrir des milieux de vie ouverts à la population pour faciliter les liens sociaux dans un cadre non formel.
	1.1.2. Mettre sur pied des activités et des événements favorisant les rencontres intergénérationnelles et le renforcement des relations de proximité et de bon voisinage.
	1.1.3. Actualiser la politique interculturelle de Saint-Laurent en cohérence avec le futur cadre de référence interculturel de la Ville de Montréal.
	1.1.4. Valoriser la richesse interculturelle par le biais des activités de l'arrondissement et en collaboration avec ses partenaires.
1.2. Améliorer le sentiment de sécurité des citoyens.	1.2.1. Valoriser les programmes d'action citoyenne en sécurité urbaine.
	1.2.2. Promouvoir les mesures d'effacement des graffitis sur le domaine privé et développer des actions de prévention reliées aux graffitis.
	1.2.3. Organiser des activités de promotion sur le rôle de la patrouille de sécurité urbaine auprès des citoyens et des entreprises.
	1.2.4. Accroître la présence de la patrouille de sécurité urbaine dans certains secteurs identifiés.
	1.2.5. Réactiver le comité local de sécurité communautaire réunissant les partenaires communautaires et institutionnels dont la mission est de développer et de maintenir des initiatives relatives à la sécurité urbaine.
1.3. Prévenir l'émergence de problématiques socio-urbaines.	1.3.1. Maintenir le volet « prévention » au sein des programmes existants.
	1.3.2. Soutenir et renforcer le travail de milieu auprès des populations à risque avec les partenaires de l'arrondissement.

## 2 Stimuler les initiatives locales favorisant l'inclusion sociale

Objectifs	Actions
2.1. Contribuer à la réduction des inégalités sociales.	2.1.1. Soutenir sur le plan humain, financier et matériel les projets favorisant la réduction des inégalités sociales par l'entremise de programmes.
	2.1.2. Développer et soutenir des interventions dans les zones défavorisées et auprès des populations vulnérables.
	2.1.3. Harmoniser l'offre de services du volet accueil, aide et référence envers les citoyens en difficulté, en fonction des besoins croissants de la population.
2.2. Contribuer à la réussite éducative des Laurentiens.	2.2.1. Maintenir, développer et promouvoir les activités visant le développement global chez les enfants d'âge scolaire et préscolaire.
	2.2.2. Susciter auprès des familles d'enfants d'âge scolaire une plus grande fréquentation des bibliothèques.
	2.2.3. Favoriser le partenariat avec les écoles pour la promotion des bibliothèques, des services et des activités de la direction CSLDS.
	2.2.4. Comblent le besoin accru d'heures d'aide aux devoirs.
2.3. Faciliter l'accès à l'emploi des Laurentiens.	2.3.1. Soutenir les initiatives créatrices d'emplois et faciliter l'implantation de nouvelles entreprises.
	2.3.2. Soutenir les initiatives locales favorisant l'insertion à l'emploi.
	2.3.3. Consulter, dans les projets de développement des zones industrielles, les partenaires communautaires qui ont pour mandat le développement de la main d'œuvre, l'insertion en emploi et le soutien à l'entrepreneuriat.
	2.3.4. Faciliter et soutenir le développement d'entreprises d'économie sociale sur le territoire.
	2.3.5. Soutenir les initiatives locales favorisant un maillage entre employeurs et employés potentiels.



Source : DESTL

## Axe 6 : Vie sociale et communautaire



À la base du développement social, la participation citoyenne prend de multiples formes : bénévolat, consultations publiques, assemblées. Elle se vit également au sein des organismes communautaires ou par le biais de projets. L'arrondissement souhaite encourager une citoyenneté active et ainsi permettre à chaque Laurentien de développer ses capacités d'usager, d'acteur social et de citoyen.

Le développement social croise des enjeux sociaux, économiques, environnementaux, urbains, culturels, politiques et se déploie grâce à la participation de nombreux acteurs. La mise en réseaux et la concertation de ces partenaires qui concourent au renforcement de la qualité de vie sont donc fondamentales.

### 1 Renforcer et développer le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens à leur quartier

Objectifs	Actions
1.1. Promouvoir et encourager la participation citoyenne à la vie de quartier.	1.1.1. Renforcer et diversifier les modes de consultation et de mobilisation des citoyens.
	1.1.2. Développer des exercices consultatifs et participatifs novateurs en amont des projets.
	1.1.3. Élaborer un plan de communication pour promouvoir le Plan d'action intégré en développement social auprès des Laurentiens.
	1.1.4. Décentraliser les séances du conseil et organiser des assemblées publiques dans les quartiers, afin de faciliter les échanges entre les citoyens et leurs élus.
	1.1.5. Encourager et soutenir la mise en place d'initiatives citoyennes et communautaires favorisant la participation sociale des Laurentiens.



## 2 Soutenir le milieu communautaire et les initiatives contribuant au développement social du territoire

Objectifs	Actions
<p>2.1. Poursuivre la reconnaissance du milieu communautaire, des entreprises d'économie sociale et des bénévoles, et valoriser leur contribution au dynamisme du territoire.</p>	<p>2.1.1. Mettre en œuvre la politique de soutien et de reconnaissance des organismes.</p> <p>2.1.2. Consolider le financement disponible dans le cadre de la politique de soutien et de reconnaissance des organismes.</p> <p>2.1.3. Permettre aux projets issus de la communauté de bénéficier d'une flexibilité dans l'application de la réglementation.</p> <p>2.1.4. Développer une stratégie et un plan d'action pour favoriser l'engagement des entreprises dans la communauté (responsabilité sociale des entreprises).</p> <p>2.1.5. Accompagner la relève de bénévoles et valoriser le bénévolat par l'organisation d'un événement de reconnaissance.</p>
<p>2.2. Consolider la cohésion et la concertation entre les différents partenaires impliqués dans la vie communautaire.</p>	<p>2.2.1. Veiller à la complémentarité dans les projets et les programmes.</p> <p>2.2.2. Poursuivre le soutien à la concertation locale en déployant les ressources humaines et matérielles nécessaires.</p> <p>2.2.3. Favoriser l'arrimage du Plan d'action intégré en développement social de l'arrondissement avec la planification stratégique de quartier du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL).</p> <p>2.2.4. Produire et diffuser un bilan annuel du Plan d'action intégré en développement social auprès des partenaires.</p>



# Références

Le Plan d'action intégré en développement social de Saint-Laurent s'appuie sur des politiques et des plans d'action adoptés soit par l'arrondissement, soit par la Ville de Montréal et qui répondent aux enjeux d'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population. En voici quelques références :

## Arrondissement de Saint-Laurent

- Politique interculturelle (2000)
- Plan d'action en développement social 2005-2007
- Plan de revitalisation urbaine intégrée Hodge-Place Benoit 2006-2016
- Politique familiale 94-95 / Plan d'action Famille 2008-2010
- Plan de foresterie urbaine 2009
- Plan d'action municipal 2009-2011 pour le quartier Chaméran
- Plan de revitalisation urbaine intégrée Chaméran-Lebeau (2012-2022)
- Plan d'action Municipalité amie des enfants (2014)
- Plan prioritaire d'arrondissement 2014-2017
- Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes (2016)
- Plan stratégique 2016-2018 – Développement économique Saint-Laurent
- Plan local de développement durable 2017-2020
- Plan local de déplacements (2017)
- Plan de développement culturel 2017-2021

## Ville de Montréal

- Charte montréalaise des droits et responsabilités (2005)
- Imaginer- Réaliser Montréal 2025 – Un monde de créativité et de possibilités (2005)
- Stratégie de revitalisation urbaine intégrée de développement social (2007)
- Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (2007)
- Politique familiale de Montréal – Pour grandir à Montréal (2008)
- Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal (2008)
- Un partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable (2009)
- Politique municipale d'accessibilité universelle (2011)
- Stratégie de développement économique 2011-2017 – Montréal, espace pour créer et réussir
- Politique (2011) et plan d'action (2015) pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal
- Plan d'action Municipalité amie des aînés 2013-2015
- Stratégie Jeunesse 2013-2017
- Plan d'action 2014-2017 – Lutte à l'insalubrité des logements
- Plan de développement du Système alimentaire montréalais (2014)
- Politique et plan d'action régional 2014-2025- Montréal physiquement active
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020
- Politique de l'enfant – Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence (2016)
- Politique de développement culturel 2017-2022

## Arrondissement de Saint-Laurent

### Auteure

Lucile Dubois

### Collaborateurs internes

Meriem Aktouche, Louise-France Beaulieu, Martin Bernier, Caroline Berrouard, Myrna Bettati, Michel Boudreau, Rita Chahine, Vincent Cronier, Anamaria Danila, Jacinthe Daprato, Robin Fiola, Jean-Charles Gris, Ariane Guénette, Michèle Kaugbouh, Lise Lacombe, Éric Lagacé, Audrée Letarte, Jérémy Maillé Côté, Étienne Morin, Marie-Noël Pichelin, Marie-Pascale Richard, Virginie Simard Tozzi, Andrea Szabo, Gladimy Tellus, Bryan Wang

### Collaborateurs externes

Centre Saint-Pierre

L'arrondissement remercie chaleureusement ses partenaires institutionnels et communautaires, de même que les citoyens et les employés municipaux qui ont participé à l'élaboration de ce plan.

   /ArrSaintLaurent  
#SaintLaurentMTL

[saint-laurent@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent@ville.montreal.qc.ca)  
[ville.montreal.qc.ca/saint-laurent](http://ville.montreal.qc.ca/saint-laurent)

Août 2017